



Département Ressources Humaines

Décision n°2024-66

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de mission biodiversité urbaine à la direction nature et jardins

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction nature et jardins, un emploi de chargé de mission biodiversité urbaine, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Développer les petites actions favorables à la biodiversité mises en oeuvre par les équipes de jardiniers nantais, organiser la mise à jour et la diffusion des outils à l'échelle de la métropole et pour différents publics (entreprises, écoles, etc.).
- Organiser et mettre en oeuvre des inventaires faune/flore sur le territoire nantais.
- Mettre en oeuvre des pratiques favorables et formaliser des indicateurs de suivi et d'évaluation de la biodiversité.
- Animer la valorisation des résultats des inventaires et déployer des dispositifs de sciences participatives accompagnant les gestionnaires, réaliser des inventaires faunistiques et floristiques.
- Mettre en place une cartographie, assurer une veille et une expérimentation sur les techniques de lutte, accompagner les équipes.
- De manière transversale, vous vous appuyez sur les données de l'atlas de la biodiversité, les trames vertes et bleues et autres projets stratégiques de l'unité.

- Reconquête de la biodiversité pour impulser et accompagner la mise en oeuvre et l'évaluation des projets de renaturation urbaine.
- Animer des partenaires experts ressources : experts internes, partenaires naturalistes, laboratoires de recherche, etc.
- Contribuer à la formation et à la sensibilisation des agents nantais et métropolitains sur la biodiversité urbaine et aux enjeux de sa préservation, notamment dans le cadre du réseau technique Nature & Jardins ou du parcours de formation « biodiversité » pour les agents.

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de mission biodiversité urbaine à la direction nature et jardins est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum indice majoré 395 et au maximum indice majoré 678, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

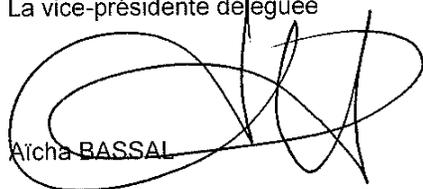
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **26 JAN. 2024**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

mis en ligne le :

29 JAN. 2024


Archa BASSAL